



ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC PAUL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE du 6 mai 2023

Procès-verbal

Présences : Anne Fortier, Mathieu Bourdeau, Laura Rassé-Frick, René Crête, Richard Jourdain, Sylvie Martel, Marie-Andrée Piedalue, Marc Mongeau, Ariane Lapierre, Roger Chamberland, Bernard Laplante, Julie Charbonneau, Elyse Baillargeon, FredericoPasin, Francine Brodeur, Benoit Latreille, Julie Houle, Bruno Gobeil, Elisabeth Anderson, Norbert Gougeon, Jeanne D'Arc Gougeon, Alain Dionne, France Gosselin, Yves Campeau, Marilyn Laverdiere, Michel Ducharme, Janie Boucher, Luc Florent Corbeil, Johanne Longpré, Serge Thibault, Jean-Marie Dubois, Céline Beaulieu, Chantal Gauthier, Tony Figueiredo, Ghislain Leclerc, Christian Marceau, Marc-André Brière, Danielle Vigneault, Michel Auger, Lyse Tremblay, Elyssa Dickoum, André-Jean Lanthier, Camille Dionne, Marie Leroux, Mélanie Lortie, Stéphane Clermont, Luc Archambault, Jacques d'Asti, Céline Taylor, Normand Dionne, Alfred Daoust, Johanne Prévost, Raymonde Aubin, Eric Hosking, François Garneau, Michèle Brodeur, Danielle Parent, Jacques LeDeuff, Céline Letendre, Laurent Thouin, Denis Sabourin, Marcel Laforest, Diane Bourdages, Yves Gagnon, Alain Chaput, Laurent Vaillancourt, Nicole Lalonde, Alain Forest, Marie Beauchesne, Jocelyn Nicholson.

Présences non-membres : Alexandre Beauchemin, Marina Mendeleva

Procurations : Lise Léonard, André St-Gelais, Eric Hurteau, Lyne Gonthier, Richard Toupin, André Lucier, Pierre Fitzgerald, Brigitte Hénault, Thomas Goodman

1. Mot de bienvenue / vérification du quorum

À 10h04, le quorum est constaté et l'assemblée générale débute.

2. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par France Gosselin et appuyé par Camille Dionne et résolu ce qui suit :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté ci-dessous.

1. Mot de bienvenue / Vérification du quorum	10h00
2. Adoption de l'ordre du jour	10h02
3. Adoption des procès-verbaux	10h04
a. AGA du 30 avril 2022	
b. AGS du 21 Janvier 2023	
4. Ajout à la réglementation	10h06
5. Rapport du président	10h10
a. Bilan des activités 2022-2023	
b. Environnement	
c. Période de questions	
6. Rapport du trésorier	10h35
a. Questions	
b. Adoption des états financiers	
c. Résolution sur la cotisation annuelle et adoption	
7. Statuts:	10h45
a. Projet de la tour Bell	



ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC PAUL

- | | | |
|-------------------------------------|---|-------|
| | b. Rapport sur le barrage | |
| | c. Comité d'analyse sur la municipalisation | |
| | d. Questions | |
| 8. Varia | | 11h20 |
| | a. Distribution d'arbres/arbustes | |
| | b. Caméras et panneaux solaires | |
| | c. Retrait du quai non sécuritaire accès #5 | |
| | d. Forum national sur les lacs 2023 | |
| | e. Accès chemin Hector | |
| 9. Élections des membres du CA | | 11:35 |
| | a. Nomination d'un président d'élection | |
| | b. Mises en candidature | |
| 10. Mot de clôture de la présidente | | 12:00 |
| 11. Levée de l'assemblée | | 12:05 |

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux

a. Procès-verbal de l'AGA du 30 avril 2022

Proposé par Laurent Vaillancourt, appuyé par Richard Jourdain et résolu ce qui suit:

Que le procès-verbal de la réunion du 30 avril 2022 soit adopté

Adopté à l'unanimité

b. Adoption du procès-verbal de l'AGS du 21 janvier 2023

Proposé par Camille Dionne, appuyé par Jocelyn Nicholson et résolu ce qui suit:

Que le procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2023 soit adopté

Adopté à l'unanimité

4. Ajout à la réglementation

L'ajout du règlement suivant a été proposé par France Gosselin et appuyé par Lyse Tremblay.

- Pour toute dépense extraordinaire, une résolution devra être adoptée par le conseil d'administration (CA). Cette résolution devra apparaître au procès-verbal de la réunion du CA.
- Une dépense extraordinaire survient de manière aléatoire dans le temps, mais qui peut être prédite.



ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC PAUL

- Il est recommandé, dans la mesure du possible, de discuter lors de l'assemblée générale la projection d'une dépense extraordinaire.

Adopté à l'unanimité

5. Rapport du président

a. Bilan des activités

La présidente fait état de toutes les activités pour lesquelles l'ARLP a été impliquée lors de la dernière année.

Il y a eu les activités régulières telles que la distribution des arbres, les analyses d'e.coli et physico-chimiques, l'envoi de communiqués, la parution de 2 Entre les Branches.

Il y a eu les activités non-régulières telles que la situation avec PLN concernant la facturation de frais de domaine privé, aide financière pour l'aménagement des quais à l'accès 3 et 5, différentes rencontres avec la municipalité et AbriNord, la catégorisation des berges, création du comité pour l'analyse de la municipalisation des bouts de chemins privés, et 2 assemblées générales spéciales ont été tenues.

b. Bilan du comité environnement

Luc Archambault, directeur du comité environnement, présente les principales activités du comité environnement. Il en ressort que le lac était en phase mésothrophe en 2021 et en phasemeso-euthrophe en 2022, que le taux du phosphore dans le lac a plus que doublé en 3 ans. Cependant le lac a déjà eu des hauts et des bas à ces niveaux par le passé et il est donc trop tôt pour déterminer une tendance, ce qui doit être fait par le RSVL.

Pas d'algues bleu-vert observées en 2022. Beaucoup moins de zooplancton (du genre cladocère gélatineux) qu'en 2021.

Au niveau des analyses e.coli, il faut continuer à surveiller la région du tributaire secondaire, près de la petite plage. Les données élevées de l'an dernier ont été rapportées à la municipalité. Celle-ci a fait une analyse de fosses septiques près de ce tributaire mais rien d'anormal n'a été décelé. Ce sera à suivre en 2023 si les données seront différentes de 2022. Les 6 autres endroits d'échantillonnage indiquaient des données de bonnes à excellentes.

L'analyse de la caractérisation des berges de 2023 démontre une amélioration par rapport à celle effectuée en 2016. Mais il y a encore du travail à faire pour végétaliser le côté nord du lac ainsi que certains accès aux résidents.



ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC PAUL

Le guide d'aménagement et d'entretien durables des propriétés durables est disponible en copie papier et en format électronique.

6. Rapport du trésorier

- a. L'état des revenus et dépenses de l'année fiscale se terminant le 30 avril 2023 a été envoyé aux membres avant l'AGA afin qu'ils puissent les analyser et poser des questions, s'il y a lieu, à l'AGA.

Raymonde Aubin, trésorière, présente les dépenses importantes de l'année :

- Location des salles (il y a eu 1 AGA et 2 AGS)
- Inscription pour formation pour le Forum national sur les lacs
- Coûts d'infrastructure pour les quais aux accès 3 et 5

Considérant que les questions posées ont été répondues avec satisfaction par Raymonde Aubin, trésorière,

Il est proposé par Alain Chaput, appuyé par Jocelyn Nicholson

Que l'état des revenus et dépenses 2022-2023 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

- b. Cotisation annuelle

Il est proposé par Camille Dionne, appuyé par Laurent Thouin de maintenir le montant de 50 \$ par propriété pour la cotisation 2023-2024 à l'ARLP.

Adopté à l'unanimité

7. Statuts

- a. Statut du projet de la tour Bell

Danielle Parent fait part des derniers échanges courriels avec la ville de St-Jérôme et du ministère de l'ISDE :

- La conseillère Nathalie Lasalle de la ville de St-Jérôme (VSJ) a été contactée en mars 2023 pour avoir un statut. Elle a répondu par courriel que Bell n'a pas communiqué



ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC PAUL

avec VSJ depuis la résolution de février 2022, laquelle donnait un avis défavorable au site choisi par Bell

- Un courriel a été envoyé en avril à notre contact au ministère de l'ISDE pour demander un statut suite à la réponse de VSJ. Le ministère de l'ISDE confirme que ni VSJ ni Bell n'ont présenté une demande d'intervention dans ce dossier.

b. Statut – rapport 2018 du barrage

Danielle Parent fait part des démarches entreprises pour accéder au rapport 2018 sur le barrage :

- Des membres de l'ARLP se sont présentés au siège social de PLN pour l'accès au rapport mais ont refusé de signer l'entente de confidentialité
- Démarche d'un membre auprès du ministère de l'environnement via une demande d'accès à l'information. Le ministère a avisé cette personne que pour obtenir l'accès au rapport de 2018, le propriétaire du barrage devait donner son consentement.
- En accédant le site :

https://www.cehq.gouv.qc.ca/barrages/detail.asp?no_mef_lieu=X2112369

on y indique qu'une inspection de la sécurité est prévue en 2023.

c. Statut – comité d'analyse sur la municipalisation des bouts de chemins privés

Denis Sabourin fait un résumé des rencontres avec la municipalité et PLN.

- Rencontre avec la municipalité :
 - PLN a une entente pour garder une section privée de 5M sur le ch des Huards, qui s'ajoute au 80M à St-Jérôme
 - La municipalité désire demeurer neutre. La municipalisation d'un chemin privé se ferait seulement si le propriétaire (PLN) en faisait la demande à la municipalité
 - La municipalité n'a pas l'intention de charger pour le déneigement
 - Pavage du ch des Huards : Municipalisé – nouveaux résidents
 - Privé : à suivre
 - Loi 67 – Accès public à des plans d'eau : aucun intérêt du côté de la municipalité et de la MRC.
 - Subvention (50% - 75%) pour la réfection d'un chemin municipalisé. Une entreprise privée n'a pas accès à ces subventions.
- Rencontre avec PLN :
 - Rappel sur le mandat du comité d'analyse de la municipalisation



ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC PAUL

- Discussion sur la responsabilité des frais d'entretien de chemins privés avec servitudes de droits de passage et sur le cadre juridique de ces droits
 - Échange sur les informations obtenues de la municipalité
 - Discussion sur le 5 M du chemin des Huards conservé privé à Mille-Isles
 - Les obligations de la municipalité de Mille-Isles relativement aux bouts de chemins privés (Scraire et des Huards) qui sont à St-Jérôme sont à clarifier avec Mille-Isles
 - Bien que PLN continue les démarches entreprises sur les chemins privés et sur le partage des frais d'entretien, PLN est en mode solution et est prête à collaborer avec l'ARLP
- Résumé :
 - Il y a des avantages à la municipalisation de chemins privés pour les résidents
 - Le propriétaire (PLN) du lac et des terrains qui encerclent le secteur du lac souhaite conserver privé une portion des chemins pour éviter de créer une brèche. Il considère que le contrôle qu'il peut exercer des accès sera ainsi plus facile
 - Est-ce qu'une entente est possible avec PLN?
 - Est-ce que de conserver une portion de seulement 5M de chemins privés est faisable et est-ce une alternative intéressante?
 - Est-ce que les résidents seraient intéressés à assister à une présentation/formation donnée par un avocat en droit civil, couvrant le cadre juridique des droits de passage sur des chemins privés, et à faire une contribution pour les frais? Les membres sont invités à signer un document pour signifier leur intérêt à une rencontre d'information avec un avocat spécialisé dans le code civil. Dépendant du nombre de signatures recueillies, l'ARLP informera ses membres si une telle séance d'information aura lieu.

d. Questions/Commentaires

Les personnes suivantes se sont exprimées pendant la période de questions :

Danielle Parent, Céline Letendre, Marc Mongeau, Raymonde Aubin, Serge Thibault, Alain Chaput, Marcel Laforest, Richard Jourdain, Camille Dionne, Christian Marceau, Laurent Thouin

Les commentaires/questions qui ont été soulevés :

- La municipalité est prête à municipaliser les bouts de chemins privés et ainsi il y aurait économie de coûts d'entretien pour les résidents mais PLN ne voulant pas, celle-ci devrait donc assumer les coûts d'entretien. En 2002, près de 175 mètres d'une partie du chemin Scraire avait coûté près de 15 000\$ pour être municipalisé. Le bout de



ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC PAUL

chemin privé appartenant à PLN à l'entrée du chemin Scraire représente près de 300 mètres, combien pense-t-on que cela pourra coûter pour sa réfection en 2023, et ce sans subvention du gouvernement? Tous les résidents du chemin Scraire devront absorber ce coût ?

- La gouvernance quant aux sommes payées à PLN n'est pas très claire. Il y a préoccupation que les sommes versées peuvent être perdues.
- Loi 67 : ce n'est pas tous les lacs d'une municipalité qui sont sujets à être choisis pour un accès public. L'ARLP pourra certes effectuer de la pression auprès de la municipalité pour éviter que le lac Paul puisse être choisi en mettant de l'avant sa fragilité.
- Comme les avocats peuvent interpréter les articles de loi différemment, peut-être que seul un juge peut statuer sur notre situation ?
- Il y a des obligations qui sont associés à des articles du code civil, mais qu'une entreprise veuille délibérément garder des bouts de chemins privés alors que la municipalité est prête à municipaliser ceux-ci ne fait pas de sens.
- Il y a un intérêt qui a été manifesté pour une session d'information avec un avocat. Les membres sont invités à signer une feuille à cet effet.
- Est-ce que la discussion avec PLN aura une suite ?
- Remerciement pour le travail accompli par le comité d'analyse sur la municipalisation
- L'ARLP ne prend pas et ne prendra pas de position dans ce débat; cela n'est pas dans sa mission. Son mandat est d'informer les résidents et c'est à chacun d'entre nous de prendre la décision qui est la plus appropriée pour sa situation.

8. Varia

a. Distribution d'arbres/arbustes

Il y aura un communiqué, dans la semaine suivant l'AGA, qui sera envoyé pour confirmer la date et l'endroit de distribution d'arbres et d'arbustes.

b. Caméras et panneaux solaires

Il est proposé par Michel Auger, appuyé par Anne Fortier que :

Les caméras et panneaux solaires installés vis-à-vis des casiers postaux sur le chemin Scraire soient retirés et mis en vente.

Adopté à l'unanimité

c. Retrait ou réparation du quai non sécuritaire à l'accès #5



ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC PAUL

Un appel à tous, en particulier aux résidents du côté sud, pour retirer ou réparer un des 2 quais jugé non sécuritaire à l'accès 5. Une analyse sera effectuée.

d. Forum national sur les lacs 2023

L'ARLP a payé pour deux sièges à ce Forum. Les membres qui seront désignés pour y participer devront faire un rapport au CA de ce qui peut s'appliquer à notre lac et son environnement.

e. L'accès au chemin Hector

- Deuils :
 - Résidents du côté sud auraient perdu leur servitude notariée qui leur permettait de voir le lac (un élément important lors de la vente des propriétés)
 - Divise la communauté du lac Paul – côté sud et côté nord – perte du sentiment d'appartenance

- Autres :
 - Démographie vieillissante – aspect sécuritaire
 - Ceux qui paient les frais de domaine privé (frais/entretien de barrage) doivent payer en plus le club de plein air pour circuler sur le barrage !
 - Certains résidents n'utilisent pas les sentiers et ne font que marcher sur le ch Hector – 120 \$ c'est cher !
 - Lors des ateliers du groupe discussion sur la nature, il a été proposé que l'ARLP fasse un partenariat avec PLN afin de réduire les coûts pour devenir membre du club de plein air ie prendre une part de ses revenus annuels pour permettre à des résidents membres de l'ARLP de circuler sur le ch Hector – option non-retenue.

La présidente demande donc qu'est-ce les membres attendent de l'ARLP à ce sujet.

Une résolution est proposée par Luc Archambault et appuyé par Camille Dionne que l'accès ausentier sur le chemin Hector soit retiré de l'ensemble du Club de Plein Air afin d'en faciliter l'accès et de ne pas payer la cotisation annuelle de 120\$.

Adopté à l'unanimité.

Le prochain CA abordera ce sujet durant la prochaine année et verra à approcher PLN et le Club de Plein Air pour en discuter.



ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC PAUL

9. Élections des membres du CA

Lyse Tremblay propose que la présidente d'élections soit Danielle Parentet c'est appuyé par Laura Rasse-Fricke.

Adopté à l'unanimité

Deux membres du CA actuels ne sont pas en élection : Diane Bourdages et Raymonde Aubin.

Il y a eu 5 nominations mais seulement 4 des personnes nominées ont accepté de faire partie du CA, soit :

- Denis Sabourin, Richard Jourdain, Bruno Gobeil, Linda Cauchy (qui était absente mais qui avait donné son accord pour être nominée au CA)

Donc il n'a pas été nécessaire d'avoir des élections.

10. Mot de clôture du président

La présidente indique que le CA est en train d'analyser si c'est une option pour l'ARLP d'avoir des assurances étant donné la situation qui existe présentement. La prime serait d'approximativement 500 \$. C'est un dossier qui sera discuté au CA durant la prochaine année.

La présidente tient à remercier sincèrement tous les bénévoles qui de près ou de loin ont contribué aux activités de l'ARLP cette année.

Un rappel est fait aux membres de bien positionner les bacs à ordures et de recyclage puisque la cueillette est faite mécaniquement maintenant (au moyen d'une fourche).

11. Levée de l'assemblée générale

Il est proposé par Alain Forest, appuyé par Marie Leroux et résolu ce qui suit:

À 12h12, que la réunion soit levée.

Adopté à l'unanimité.